NUMERO LXXV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 19. Septembre 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 10. *Août.*

„ LEs opérations contre les *François* en *Egypte* n'ont pas encore commencé: L'on ne sçait pas, si elles seront nécessaires: Une grande partie de leur Armée languit de retourner dans sa Patrie; & le Général *Kleber*, en faisant la Capitulation d'*El-Arish*, n'avoit fait que suivre l'inclination de ses Troupes: Il l'avoit encore écoutée, en reprenant les Négociations. Sa fin tragique les a de nouveau rompuës; & à cet égard le voeu a été rempli de ceux qui veulent rester en *Egypte* & y pousser, s'il est possible, leur propre forcune avec la domination de leur Républi-que: Mais, suivant des Avis, qu'on a ici par la *Syrie*, & qu'on regarde comme assez certains, le Général *Menou*, qui avoit succédé à *Kleber* dans le Commandement en chef, a péri avec deux autres Généraux, des principaux Partisans: L'on ne sçait pas encore, de quelle manière; mais l'on conment, qu'il étoit devenu extrêmement odieux à la majeure partie de ses Troupes, auxquelles ses principes & sa façon d'agir étoient suspects. — Le *Capitan-Pacha* se trouve avec son Escadre, ainsi que Sir *Sidney Smith*, en l'Isle de *Chypre*, où ils attendent des ordres ultérieurs de leurs Supérieurs respectifs sur les opérations à entreprendre. — L'on attend incessamment de la *Mer-Noire* une Escadre *Russe* considérable, qui passera par le Canal dans la *Méditerranée*, & sur la destination de laquelle l'attente est partagée dans le Public."

EXTRAIT d'une Lettre de PESARO *du* 19. *Août.*

„ Le Délégué du Pape, Mr. *Cacciapatti*, & la Cavalerie *Autrichienne*, qui arrivèrent ici le 6. de ce mois, nous ont quittés de nouveau dans la journée d'hier. Peu d'heures après leur départ, un Corps de Troupes *Cisalpines* est entré dans nos murs, & a pris possession de la Ville. Toute la Romagne & une partie du Duché d'*Urbin*, qui ont été évacuées, il y a une quinzaine de jours, par les Troupes *Françoises*, viennent de retomber au pouvoir des Républicains."

De MILAN, *le* 29. *Août.*

Le Général *Brune* reçut avant-hier deux Couriers de *Paris*, qui avoient fait la route en cinq jours, & qui arrivèrent l'un sur l'autre, à quelques heures d'intervalle seulement. Il paroît, qu'ils étoient porteurs de Depêches importantes, puisqu'on a remarqué, depuis leur réception, un redoublement d'activité dans les Bureaux du susdit Général. Celui-ci, selon sa promesse au Gouvernement *Cisalpin*, de travailler à corriger les abus, qui s'étoient introduits dans l'Armée *Françoise*, n'en a pas plutôt pris le commandement, qu'il a rendu à cet effet plus d'un Arrêté, qui peuvent donner en même tems une idée de l'étenduë des vexations, dont on se plaignoit. Ainsi il a été mis, le 23. de ce mois, à l'Ordre du jour de l'Armée un Réglement sévère du Général en chef, pour prévenir les abus d'autorité de la part des Généraux, Officiers ou Commissaires, sur l'article des *Réquisitions*. Un autre Ordre du jour, celui du 25. du courant, porte "que le Général „ *Brune*, instruit que de nouveaux Droits „ d'entrée & de sortie ont été tout récemment établis sur diverses Denrées & Marchandises, & que leur perception est contraire aux usages & Loix des Pays où „ on les exige, ordonne la suppression de „ tous les Droits, que le Gouvernement „ actuel de ce Pays n'auroit pas ordonnés „ ou consentis, & défend à tout Individu de „ rien exiger à cet égard, sous peine d'être „ considéré & traité comme *Concussionnaire*."

*EXTRAIT d'une Lettre d'*INSPRUCK *du* 3. *Septembre.*

„ La cessation de l'Armistice a aussi été notifiée en *Italie*: Mais il n'est encore parvenu de *Vienne* aucun ordre décisif; ce qui fait toujours espérer, que la Paix pourra se conclure. En attendant, on a pris des mesures pour l'interruption des communications avec les Pays, occupés par les *François*; & l'on se prépare à combattre."

*D'*AUGSBOURG, *le 6. Septembre.*

L'Officier *François*, porteur des dernières Depêches du *Premier-Conſul* pour l'Empereur, & dont le retour de *Vienne* eſt ſi impatiemment déſiré, n'arrive point juſqu'ici. Cependant le moment fixé pour la repriſe des hoſtilités approche; & les préparatifs de Guerre, ainſi que les mouvemens des Troupes Républicaines, ſe pouſſent toujours avec une plus grande activité. On a compté 7. Demi-Brigades d'Infanterie & 20. Régimens de Cavalerie *Françoiſes*, qui ont défilé le 4. & le 5. du courant par notre Ville, pour ſe rendre en *Bavière*. Aujourd'hui, 6, le 20me Régiment de Chaſſeurs *François* vient encore de les y ſuivre; &, dès la matinée d'hier, le Chef de l'Etat-Major-Général *Deſſolles* a pris la même route, avec le Commiſſaire-Ordonnateur en chef, *Mathieu Faviers*. Ce dernier a frappé, le 30. du mois paſſé, ſur la *Souabe*, une nouvelle Réquiſition très-forte, qui aggrave encore pour ce Cercle le poids d'une Guerre ſi ruineuſe, & nous fait ſoupirer d'autant plus après la Paix. Cette Réquiſition conſiſte en 34. mille Quintaux de Froment; 11. mille Quintaux de Seigle; 30. mille Quintaux de Foin; 30. mille Sacs d'Avoine, & 2400. Boeufs. Ces objets doivent être fournis dans trois Décades à ſept Magaſins différents, ſçavoir à ceux de *Mindelheim*, *Memmingen*, *Dillingen*, *Donauwerth*, *Nordlingen*, *Augsbourg*, & *Lindau*. En cas de délai, on eſt menacé d'exécution Militaire.

De RATISBONNE, *le 7. Septembre.*

Le Général en chef *Moreau* n'a pas fait un long ſéjour ici: Après avoir dîné, le jour de ſon arrivée, 4. du courant, chez le Lieutenant-Général *Grenier*, en ſociété de quelques Miniſtres des Etats Neutres; après avoir viſité dans l'après-midi les Iſles d'*Oberwerth* & *Niederwerth*, & aſſiſté le ſoir au Spectacle, il ſe remit la nuit ſuivante en route pour *Nymphembourg*. C'eſt dans ce Château Electoral près de *Munich* que le Quartier-Général de l'Armée *Françoiſe* du *Rhin* vient d'être transféré; celui de l'Aile gauche de cette Armée l'eſt à *Freiſing*, où le Général *Grenier* & le Chef d'Etat-Major *Daultant* ont ſuivi hier matin la plûpart des Généraux & Officiers, ainſi que les Adminiſtrations Militaires, qu'il y avoit ici. — On vient d'apprendre de la *Baſſe-Bavière* le changement ſurvenu dans le Commandement de l'Armée Impériale en *Allemagne*, qui a été retiré au Baron de *Kray*, & confié *proviſoirement* au plus ancien Général le Comte de *Collowrath*. Le premier a annoncé congé des Troupes, & leur a annoncé Succeſſeur, dans les termes ſuivans.

QUARTIER-GÉNÉRAL. — Ordre du jour de l'Armée, de la part de M. le Général d'Artillerie Baron de KRAY.

„ *Puiſque Sa Majeſté l'Empereur a jugé à propos de former au plus grand bien du Service, de dispenſer très-gracieuſement du Commandement de l'Armée, dont j'ai été chargé juſqu'ici, & que je l'ai déjà remis entre les mains de M. le Lieutenant-Veld-Maréchal Comte* Collowrath, *c'eſt à lui que toutes les Troupes Impériales & Royales de cet Empire, faiſant partie de l'Armée, doivent adreſſer leur Rapports & Avis, d'après l'ordre établi. Je crois auſſi de mon devoir, de manifeſter à cette occaſion à Mrs. les Généraux, Officiers d'Etat-Major & Supérieurs, ainſi qu'aux Soldats de l'Armée, ma vive & ſincère reconnoiſſance du zèle infatigable & de la bravoure, qu'ils ont déployés ſous mon Commandement: Je me recommande à leur ſouvenir & à leur amitié.* "

(Signé) KRAY, Général-d'Artillerie.

EXTRAIT des Nouvelles de Paris, du 26. Fructidor (13. *Septembre*).

„ Suivant des Lettres de *Calais*, en date du 22. *Fructidor*, " la Correſpondance „ tre les deux Gouvernemens *Français* „ *Anglois* prend de l'activité. La ré„ étoit arrivé une Depêche de *Paris*, „ avoit été portée de ſuite à *Douvres*, „ le Bâteau, qui en avoit été chargé; „ rapporté une autre Depêche, qui „ partie le même matin. " En attendant les diſpoſitions guerrières ſe continuent l'on flotte dans l'incertitude la plus entre la Paix & la Guerre. Le Général *Marmont*, ci-devant Aide-de-Camp *Bonaparte*, enſuite Conſeiller-d'Etat, commandant en Chef l'Artillerie de l'Armée de réſerve, eſt parti hier à 7 heures matin pour *Milan*. Promû au grade de Général de Diviſion, il vient d'être nommé Général commandant en chef de l'Artillerie de l'Armée d'*Italie*. En même-temps par Arrêté du *Premier-Conſul*, en date du 19. de ce mois, le Général *Menou* a été nommé Général en chef de l'Armée d'Orient, & les Promotions, faites dans cette Armée, ont été ratifiées. Les Généraux *Friant*, *Lanuſſe*, *Verdier*, *Rampon*, *Boyer*, *Liard* ſont confirmés dans le grade de Général de Diviſion. Le Chef de Brigade *Delorgne*, l'Adjudant-Général *Morand*, Chef de Brigade du Génie *Bertrand* ſont nommés Généraux de Brigade. Le Général *Menou* avoit fait la demande de

Notions par ſes Depêches au Gouvernement, dont voici la ſuite. "

DATES *des évènemens, arrivés à l'Armée d'*EGYPTE, *depuis le Traité d'*El-Arish.

10. Traité conclu à *El-Arish* le 5. *Pluviôſe* (25. Janvier,) & ratifié par le Général en chef, le 8. du même mois, au Camp de *Salahieh*.

20. Conférences de *Sebillé-Hallem*, près *Matharieh*: Elles ont eu lieu depuis le 22. jusqu'au 27. *Ventôſe* (13. au 18. Mars.)

30. Lettre de Mylord *Keith*, livrée à l'impreſſion & annoncée à l'Armée le 27. avec la *Proclamation* du Général en chef *Kleber*.

40. Rupture officiellement ſignifiée au *Viſir* le 28. *Ventôſe*.

50. Bataille de *Matharieh* ou d'*Héliopolis*, gagnée le 29. *Ventôſe* contre l'Armée du *Grand-Viſir*, forte de 60,000. Hommes; priſe de 20. pièces de canon.

60. L'Aide-de-Camp *Beaudot*, envoyé pour parlementer pendant l'Action, a été maltraité & retenu Priſonnier contre le Droit des Gens.

70. Soulèvement au *Caire* le 29., ſix heures après le départ de l'Armée. Il étoit fomenté par quelques *Osmanlis*, qui, depuis la Convention d'*El-Arish*, s'étoient introduits dans le *Caire*.

80. Arrivée de *Naſif-Pacha* dans cette Ville le 30. Il s'étoit échappé de l'Armée battue; en prenant un grand détour, il entra dans le *Caire* par la Porte *Bab-el-Naſs*, dite *des Victoires*.

90. Arrivée de l'Armée *Françoiſe* à *Belbeys* le 30. L'Ennemi eſt conſtamment pourſuivi, fuit devant elle.

100. Réddition du Fort de *Belbeys* le 1. *Germinal* (22. Mars,) 600. *Turcs* Priſonniers de guerre; priſe de 8. Pièces de canon.

110. Affaire de *Coreid*, le 2. *Germinal*.

120. Arrivée de l'Armée à *Salahieh* le 3; priſe de 12. Pièces de canon du Camp du *Grand-Viſir* & d'une immenſe quantité de bagages, abandonnés par l'Ennemi dans ſa fuite précipitée au travers des Déſerts, qu'il a jonchés de cadavres: On eſtime à 18,000. le nombre des Hommes péris depuis *Salahieh* juſqu'à *Gaza*. Départ du Général en chef *Kleber* le même jour pour le *Caire*.

130. Son arrivée au *Caire* le 6. *Germinal*.

140. Première Capitulation du *Caire*, arrêtée le 14. *Germinal*; les *Turcs* ſe refuſent à *Viſir* & continuent à ſe battre.

150. Arrivée d'*Osman-Bey-el-Ascar* & d'un *Officier de Naſif-Pacha*, le 29. *Germinal* pour parlementer. Mine pratiquée par les *Francs*, qui fait ſauter une très-grande Maiſon, dans laquelle étoient 4. à 500. *Osmanlis*.

160. Capitulation définitive pour l'évacuation de la Ville du *Caire* par les *Turcs*, arrêtée le premier *Floréal* (21. Avril.)

170. Le 2, l'Adjudant-Général *René*, & le Citoyen *Tioch*, Officier de l'Etat-Major, ſont envoyés en Otages pour aſſurer l'exécution de la Capitulation, & échangés ſur la Place *Es-Arich*, contre *Osman-Bey-el-Ascar*, & le Beau-frère de *Naſif-Pacha*. Les *Turcs* & les *Osmanlis* les inſultent dans la Ville; ils ſont forcés de ſe réfugier dans une Mosquée, où *Elfy-Bey*, qui avoit été chargé de leur garde, les défendit contre les efforts d'une Populace effrénée.

180. Départ des *Turcs* au nombre de cinq-mille Hommes, le 5. *Floréal*.

190. Aſſaſſinat du Général *Kleber*, le 25. *Prairial* (14. Juin.)

200. Exécution de l'Aſſaſſin & de ſes Complices, le 28. *Prairial*.

La Paix a été concluë avec *Mourat-Bey* pendant le Siège du *Caire*. Les Provinces de *Girgé* & d'*Aſſuan* lui ont été cédées. Il *en jouit* à titre de *Prince-Gouverneur pour la République Françoiſe*. Il eſt à remarquer, que, pendant la Bataille d'*Héliopolis*, *Mourat-Bey* ſe tint conſtamment avec 600. *Mamelucks* ſur une Hauteur à portée du Champ-de-Bataille: Il avoit fait dire, qu'il ne feroit aucun mouvement; il tint parole.

Les Queuës de pluſieurs Pachas ont été priſes, ſoit à *Matharieh*, ſoit à *Belbeys*, *Salahieh* & le *Caire*.

Après la Bataille d'*Héliopolis*, des Troupes ont marché pour reprendre *Damiète*, qui avoit été cédée aux *Turcs*, d'après la Capitulation. Douze-cents *Osmanlis* y ont été tués; les autres ont fui par le Lac *Menzalé* & le Déſert.

POSITION *actuelle de l'Armée* Françoiſe.

„ *Dix Millions* ont été *impoſés* ſur la Ville du *Caire*, pour la *punir* de ſa Révolte. *Tout l'arriéré, dû à l'Armée, eſt payé*; & dorénavant la ſolde ſera aſſurée. "

„ On perfectionne les Fortifications du *Caire*: Douze Forts entourent actuellement cette Ville: Ils ſeront totalement finis dans 15. jours. Les Arcades du grand Aquéduc ont été bouchées, de manière qu'il n'eſt plus poſſible actuellement de paſſer, depuis la priſe d'eau au bord de la Rivière juſqu'à la Citadelle. De l'autre côté, on a relevé les Remparts de la Ville; & on va fermer par une Muraille tout l'eſpace, compris depuis le Fort *Camin*, derrière le Quartier-Général, juſqu'à *Boulac*."

„ On augmente beaucoup les Fortifications de *Salahieh*; elles ſeront terminées avant trois ſemaines. ".

„ *Lesbé*, près *Damiète*, eſt terminé; & on bâtit des Tours ſur les différentes paſſes, qui donnent de la Mer dans le Lac *Menzalé*. Le Fort de *Burlos* va être bientôt achevé. Celui de *Roſette* eſt dans ſa perfection. *Aboukir* eſt entièrement réparé. On travaille à force à *Alexandrie*. "

„ Notre Artillerie eſt dans le meilleur état; les travaux de l'Arſenal de *Gizeh* ſont dans la plus grande activité. "

„ J'établis un Dépôt de 500. Chameaux à *Gizeh*. Pluſieurs milliers de *Grecs* ſe ſont enrôlés à notre ſervice, ainſi que 500. *Cophtes*, & *Syriens*. Soixante-dix Vaiſſeaux *Turcs* ou *Grecs* ſont entrés après *la rupture, qu'ils ignoroient*, dans les Ports d'*Alexandrie* & *Damiète*; *ils venoient pour l'évacuation: Ils ont été retenus Priſonniers*: Les *Marchandi-*

fes, qu'ils avoient apportées, nous *servent à payer les Troupes.* "

„ Une Caravane de *dix-mille Esclaves* & de *quinze-mille Chameaux* arrive de *Darfuth* & du *Niger*; elle est à *Syouth*, que nous avons conservé dans notre Traité avec *Mourad-Bey.*"

„ Une Caravane de *Tor* & une de *Yambo* sont arrivées ici par *Suez*. Je leur donne & donnerai toute facilité pour le Commerce, que je voudrois rétablir, en tâchant de nourrir l'*Arabie* par *Suez*. J'y organise une Caravane, qui partira d'ici tous les quinze jours. Une autre Caravane, venant de *Fezzanne*, Contrée du *Beled-el-Gezid*, à cinquante jours de l'*Egypte*, est également arrivée au *Caire*. — L'*Institut* va reprendre ses Séances."

„ Le *Grand-Visir* est à *Jaffa* avec environ 7. à 8. mille Hommes; il en a deux-mille à *Gaza* & mille à *El-Arish*. *Cathieh* est détruit. S'il parvient à recruter son Armée, & qu'il tente encore de passer le Désert, nous irons le recevoir à *Salahieh*; les Troupes sont déterminées à le battre."

„ Le *Capitan-Pacha* est avec 24. Voiles devant *Alexandrie*, *Rosette* & *Damiète*; ils croisent de l'un à l'autre bord. On compte dans cette Escadre 8. Vaisseaux de ligne *Turcs* & deux *Anglois*; par-tout nous sommes en mesure. L'Armée se battra jusqu'à la mort; heureux, si nous pouvons conserver à la République une *magnifique Colonie*, *que vous avez fondée.*"

„ Je ne puis vous envoyer les noms de ceux, qui se sont distingués: Je pourrois dire, que c'est toute l'Armée. Je n'entrerai dans ces détails que lorsque les Papiers du Général *Kleber* seront en ordre. Je me bornerai à vous demander en grâce, CITOYEN CONSUL, de confirmer les Promotions, qui ont été faites. Il y a des Généraux de Division, des Généraux de Brigade, & de tous les autres grades inférieurs. Beaucoup de braves ont été tués; beaucoup ont été blessés; tous méritent votre intérêt. Vous connoissez mon respect & mon dévouëment; l'un & l'autre sont sans bornes." ABD. J. MENOU.

„ Par un Courier, expédié de *Madrid* le 13. *Fructidor* par l'Ambassadeur de *France*, & arrivé ici le 22, l'on a reçu la [illegible] Nouvelle d'une descente, que l'Armée *Anglois*, dont les Forces de terre [illegible] commandées par Sir *James Pulteney*, [illegible] faite près du *Ferrol* en *Espagne*, avec [illegible] succès accoûtumé, c'est-à-dire, qu'[illegible] été obligé de se rembarquer avec [illegible] sans avoir réussi, & même sans avoir [illegible] aucune utilité de cette Expédition, [illegible] qu'on le voit par la Depêche suivante.

EXTRAIT *d'une Depêche du Citoyen* [illegible] QUIER, *Ambassadeur de la Répu* [illegible] Françoise *à* Madrid.

„ CITOYEN MINISTRE, Je m'[illegible] de vous faire parvenir les détails offici[illegible] la Victoire éclatante, remportée par les [illegible] pes *Espagnoles* sur 15. mille *Anglois*, q[illegible] débarqué entre la *Corogne* & le *Ferrol*. [illegible] une affaire brillante; car il est de fait [illegible] l'on n'a opposé à l'Ennemi que 4. mille [illegible] mes, composés de Troupes de terre [illegible] mer, qui se trouvoient disponibles [illegible] quelques Milices du Pays. Les Chal[illegible] Canonnières ont fait merveille. Une [illegible] rie flottante de 8. Pièces de 24. a été co[illegible] cée & finie en cinq heures. Les A[illegible] malgré la grande supériorité de leurs f[illegible] ont été contraints à se rembarquer en [illegible] dre, après avoir eu un grand nombre [illegible] & beaucoup de blessés, & éprouvé en [illegible] niers une perte considérable: Ils avoie[illegible] tention de surprendre & brûler le Fir[illegible] s'emparer de 6. Vaisseaux armés prêts [illegible] du Port, & de détruire ceux qui ne [illegible] encore en état de tenir la mer. La b[illegible] *Espagnole* leur a prouvé, qu'avec des [illegible] supérieures, une telle entreprise avoit [illegible] de la témérité."

De LEYDE, *le* 17. *Septembre*. [illegible]

On apprend de *la Haye*, qu'il y [illegible] rivé avant-hier de *Francfort*, en deux [illegible] un Officier *Batave*, porteur de la Not[illegible] de la prolongation de l'Armistice en [illegible] *magne* jusqu'au 28. de ce mois.

AVIS AU PUBLIC. *On nous mande de* ST. AMAND, *que, depuis longtems, il y a eu beaucoup de demandes de Logemens pour les Personnes, qui se proposent de venir prendre les* Bains *& les* Bouës Minérales *ainsi que les* Douches. *Tout le monde connoît les merveilleuses, qu'elles ont opérées des Maladies les plus invétérées, telles que Maladies des nerfs, gravelleuse, rhumatisme, paralysies, ancyloses, luxations, coups de feu, fractures, les Maladies de peau dartreuses, les Maladies chroniques & internes & les tumeurs. Site de ces* Bouës Minérales, *à* 45. *lieuës de* Paris, *& la grande chaleur, y attirent une plus grande activité aux Bouës, fait qu'il y a beaucoup de monde cette Saison. Public est averti, que l'ouverture des Eaux a eu lieu le* 15. Prairial, *& que l'usage des* Bouës Minérales. *S'adresser à Mad.* RENAUDIN, *aux* Fontaines de ST. AMAND, *Département du* Nord, *qui donnera tous les renseignemens au Public.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO LXXV.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 19. Septembre 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

DE MADRID, *le* 1. *Septembre.* Le Général *François*, *Berthier*, vient d'arriver en *Eſpagne*, chargé d'une Commiſſion particullère de ſon Gouvernement près de cette Cour. Il entra préciſément ici au moment que l'on apprenoit la Nouvelle du rembarquement précipité des *Anglois*. Cette iſſuë de l'entrepriſe de ces Miniſtres contre le *Ferrol* a répandu beaucoup de joye dans la Capitale. De leur côté, les Républiques *Françoiſe* & *Batave* l'ont mandée ſur-le-champ à leurs Gouvernemens reſpectifs par des Couriers extraordinaires. Voici la Suite des détails officiels, publiés à ce ſujet par la *Gazette de Madrid* en date du 31. Août.

„ La nuit du 25. Août ſe paſſa ſans événement remarquable jusqu'au matin du jour ſuivant, lorſque la Hauteur de *Brion*, occupée par nos Troupes, fut attaquée par celles de l'Ennemi, qui ſupérieures en nombre. On ne pouvoit eſpérer de garder ce Poſte; mais il importoit de retarder l'Ennemi de ſon entrepriſe par la néceſſité de combattre à chaque pas. L'engagement fut auſſi vif qu'obſtiné: L'Ennemi avoit de l'Artillerie; nos Troupes n'en avoient point: L'Ennemi accumuloit des Forces ſur ce point, où il avoit déjà 8000. Hommes. On ſe battit à-pié; & l'on donna le tems au Général *Melgarejo* de faire diſpoſer à l'Arſenal une Batterie flottante de 8. Pièces de 24, dont le feu inattendu fit le plus grand mal à l'Ennemi. Le Capitaine de Frégate, Don *Antonio de Pilos*, commandoit cette Batterie, ainſi que le Brigantin *Ligero*: De leur côté, les Barques-Canonnières agirent avec le plus grand ſuccès. — Tandis que le Commandant de la Marine (*Melgarejo*) donnoit des ordres auſſi propres à faire échouer les projets de l'Ennemi, il prenoit en même tems d'autres meſures, pour procurer au Gouverneur (du *Ferrol*) différents ſecours d'Artillerie, tirés du Vaiſſeau *le St. Ferdinand*, & faire tranſporter à un Magaſin de la Côte oppoſée toute la Poudre, après en avoir fait retirer tout ce qui étoit néceſſaire pour le ſervice du moment. Le Commandant-Général *ad interim* du Royaume de *Galice*, Don *François de Negrète*, renforça la Garniſon de la Place du Bataillon du Régiment d'*Afrique*, & d'un autre des Volontaires d'*Arragon*, au moyen de quoi cette Garniſon ſe trouva portée à 5000. Hommes & approviſionnée de Vivres & de Cartouches."

„ Le même jour (26,) un autre Corps ennemi conſidérable ſe mit en marche, pour attaquer le Château *St. Philippe*; mais cette autre tentative fut encore ſans ſuccès. L'Ennemi, rebuté de tant de réſiſtance, renonça à ſes projets; &, vers les 4. heures du ſoir, on le vit prendre le chemin de la Côte vers la place de débarquement. Le Comte de *Donadio* paſſa toute la nuit ſuivante à la Porte (du *Ferrol*, dite) de *Canido*; point, ſur lequel on pouvoit préſumer l'attaque, quoique tous les Avis confirmaſſent la retraite des *Anglois*, & leur réunion à la *Lagune* de *Doninos*. Dans ces circonſtances, le Commandant-Général du Département dépêcha un Second Courier extraordinaire le 26. à 9. heures du ſoir; &, par celui du jour ſuivant, 27, il confirma en effet le rembarquement de toutes les Troupes ennemies, à une heure de la nuit précédente: Elles incendièrent les Bois, les Maiſons de la Côte, y compris la Vigie de *Montefaro*, & emmenèrent tout le Bétail, qu'ils purent enlever. Bornant à ce deſordre tous leurs ſuccès, l'Eſcadre & le Convoi mirent à la voile." (*La Fin ci-après.*)

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 27. Fructidor (14. *Septembre.*)

„ Dans l'incertitude où l'on eſt encore, ſoit ſur le ſuccès de la Correſpondance actuelle de notre Gouvernement & celui de *Londres*, qui ſe continuë par le moyen de Bâtimens Parlementaires entre *Douvres* & *Calais*, ſoit ſur la Réponſe de la Cour de *Vienne* aux dernières Déclarations du *Premier-Conſul*, qu'on dit déjà arrivée & ſe referer entièrement aux engagemens de cette Cour, qui l'empêchent de conclure des Préliminaires de Paix ſans le concours de ſon Allié, notre Gouvernement a jugé à propos de fixer l'opinion du Public ſur ces Préliminaires, en lui faiſant part de leur contenu par l'Article ſuivant."

EXTRAIT du JOURNAL OFFICIEL de PARIS, *le Moniteur*, du 27. *Fructidor* (14. Septembre.)

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES. ARTICLES PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

„ *Sa Majeſté l'Empereur, Roi de* Hongrie & *de* Bohème *&c. &c.*, & *le* Premier-Conſul *de la République* Françoiſe, *au nom du Peuple* François, *également animés du déſir de mettre un terme aux maux de la Guerre par une Paix prompte, juſte & ſolide, ſont convenus des Articles Préliminaires ſuivans.*"

„ ART. I. Il y aura Paix, amitié & bonne intelligence, entre Sa Maj. l'Empereur & Roi & la République Françoiſe.

„ II. Jusqu'à la concluſion d'une Paix définitive, les Armées reſteront, tant en *Allemagne* qu'en *Italie*, reſpectivement dans la poſition où elles ſe trouvent, ſans s'étendre davantage

vers le *Midi* de l'*Italie*. De son côté, Sa Maj. Impériale s'engage à concentrer toutes ces, qu'Elle pourroit avoir dans les Etats du Pape, dans la Forteresse d'*Ancône*; à faire la levée extraordinaire qui se fait en *Toscane*, & à empêcher tout débarquement des de la République *Françoise* à *Livorne* ou sur tout autre point des Côtes.

III. Le Traité de *Campo-Formio* sera pris pour la base de la Pacification définitive les changemens devenus nécessaires.

IV. Sa Maj. Impériale ne s'oppose pas à ce que la République *Françoise* conserve les tes du *Rhin* telles qu'on en étoit convenu à *Rastadt*, c'est-à-dire, la rive gauche depuis l'endroit où le *Rhin* quitte le Territoire de la *Suisse* jusqu'à celui où il entre dans ritoire *Batave*, & s'engage de plus à céder à la République *Françoise* la Souveraineté priété du *Frickthal*, & tout ce qui appartient à la Maison d'*Autriche* entre *Zurzach* & *Bas*

V. La République *Françoise* n'entend pas garder *Cassel*, *Kehl*, *Ehrenbreitstein* & *Duis* Ces Places seront rasées, sous condition qu'il ne pourra être élevé sur la rive droite du jusqu'à la distance de trois lieuës aucune Fortification, soit en maçonnerie, soit en re

VI. Les Indemnités, que Sa Maj. l'Empereur & Roi devoit avoir en *Allemagne* en *Articles secrets* du Traité de *Campo-Formio*, seront prises en *Italie*; &, quoiqu'on se ve, lors de la Pacification définitive, de convenir de la possession & de la quotité des demnités, cependant on établit ici pour *base*, que Sa Maj. l'Empereur & Roi possédera les Pays, que lui accordoit en *Italie* le Traité de *Campo-Formio*, un équivalent à la sion de l'Archevêché de *Saltzbourg* & de la partie du Cercle de *Bavière* située entre vêché de *Saltzbourg*, les Rivières d'*Inn* & de *Salza* & le *Tirol*, y compris la Ville de *bourg* sur la rive gauche de l'*Inn* avec l'arrondissement d'un rayon de 3000. toises, & du *thal* qu'il cède à la République *Françoise*.

VII. Les Ratifications des présens Articles préliminaires seront échangées à *Vienne* 27. *Thermidor* (15. Août.)

VIII. Immédiatement après l'échange des Ratifications, les Négociations pour la Paix *nitive* continueront. On conviendra de part & d'autre du lieu de la Négociation. Les potentiaires y seront rendus au plus tard *vingt jours* après le dit échange.

IX. Sa Maj. l'Empereur & Roi & le *Premier-Consul* de la République *Françoise* s'engagent réciproquement, sous parole d'honneur, à tenir les présens Articles *secrets* jusqu'à l'échange des Ratifications.

X. Les Pouvoirs de Mr. de *St. Julien* étant contenus dans une *Lettre de l'Empereur* à *mier-Consul*, les Pleins-pouvoirs, revêtus des formalités ordinaires, seront échangés la Ratification des présens Préliminaires, lesquels n'engageront les Gouvernemens ctifs qu'après la Ratification.

„ *Nous Sous-signés avons arrêté & signé les présens Préliminaires de Paix à Paris* Thermidor *an* 8. *de la République* Françoise (23. *Juillet* 1800.) "

(Signé) J. Comte de St. Julien, Général. Ch. M. Talleyrand.

„ Le refus de Sa Maj. l'Empereur de ratifier les Préliminaires ci-dessus a nécessité de l'Armistice. La signification en a été faite le 14. *Fructidor* courant (1. Septembre) Généraux en chef *Moreau*, *Brune*, *Augereau* & *Macdonald*, aux Généraux ennemis.

„ Depuis longtems l'on a regardé, du côté de la République *Françoise*, la des Pays de la *Belgique* & de la rive gauche du *Rhin*, comme lui étant suffisamment rantie par le succès de ses Armes. Cependant, dans ses procédés publics, vernement observoit, par rapport à l'incorporation de ces derniers, les principes Droit Public, qui ne reconnoissent la *propriété* qu'en vertu d'une cession, faite cien Propriétaire, & déclarée par des Conventions positives: Cette espèce de spection ou de réserve, qui semboloit indiquer, qu'il vouloit attendre le sceau tés, n'existe plus: Et enfin, vu la longueur des Négociations, les *Consuls* n'ont difficulté d'anticiper ouvertement sur celles, qui sont déjà entamées, ou qu'on mencer encore: En renonçant à tout détour, ils viennent de compléter la *quatre Départemens* du *Rhin* à la République, de la même manière qu'il en a été la *Convention-Nationale*, relativement à la *Belgique*, par l'Acte suivant. "

„ Les *Consuls* de la République, le *Conseil-d'Etat* entendu, arrêtent. "

Art. I. *A compter du* 1. Vendémiaire (23. *Septembre* 1800,) *les Départemens de* (*Chef-lieu* Aix-la-Chapelle,) *de* la Sarre (*Chef-lieu* Trèves,) *du* Mont-Tonnerre *lieu* Mayence,) *& de* Rhin-&-Moselle (*Chef-lieu* Coblence,) *seront assimilés aux Départemens de la République: En conséquence, les Loix & Réglemens concernant l'Intérieur, la Police, les Finances, la Guerre & la Marine, y seront mis en exécution près les ordres successifs du Gouvernement.*

II. *A compter de la même époque, l'attribution exclusive de l'Administration des* Départemens *au Ministère de la Justice cessera d'avoir lieu. Les* Préfets *correspondront directement avec le* Commissaire-Général, *qui correspondra avec les différens Ministres dans ses attributions.*

III. *Le Ministre de la Justice adressera le présent Arrêté aux Autorités constituées, existant dans les Départemens de* la Roer, *de* la Sarre, *du* Mont-Tonnerre, *&* *de* Rhin-&-Moselle; *les Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution ultérieure. Le présent Arrêté sera inséré au Bulletin des Loix.* Le *Premier-Consul.* (Signé) BONAPARTE.

EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *jusqu'au* 5. *Septembre* (*par la voye de* Hambourg.)

„ Enfin il n'y a plus de doute, que les premières ouvertures ont été faites, pour tenter encore une fois des Négociations de Paix entre le Gouvernement *François* & l'*Angleterre*, & que ces ouvertures ont été faites par le premier: Elles sont la suite immédiate & nécessaire des Déclarations, faites par la Cour de *Vienne*, pour différer la conclusion de sa Paix définitive jusqu'à une *Paix générale*, dans laquelle la *Grande-Brétagne* seroit également comprise. — Ce n'est, à ce qu'on apprend par les rapports les plus croyables, le 25. Août, que le Citoyen *Otto*, Commissaire pour les Prisonniers *François* en *Angleterre*, reçut une Dépêche de *Paris*, qui lui fut communiquée dès le même soir au Lord *Grenville*, Secrétaire-d'Etat pour les Affaires-Etrangères: Elle donna lieu à la tenuë d'un grand Conseil du Cabinet le lendemain; mais il demeura encore jusqu'au 29. avant que la Depêche, qui contenoit la Réponse du Ministère *Britannique*, remise au Commissaire *Otto*, pût être expédiée à *Paris* par un Bâtiment, qui fut envoyé de *Douvres* à *Calais*. Depuis ce tems le passage de Parlementaires entre ces deux Ports a fort souvent réitéré, que les Feuilles Ministérielles, qui ont d'abord paru vouloir en faire un secret, en conviennent aujourd'hui, quoiqu'elles parlent avec beaucoup de réserve, & semblent avec une espèce de méfiance, du succès apparent de ces premières communications, pour établir une Négociation de Paix réelle & sincère. Il semble du moins, que l'ouverture de celle-ci soit soumise encore à des conditions préliminaires, qui se discutent actuellement, le Cabinet *Britannique* n'ayant point voulu s'engager, avant d'être assuré de certains points pour servir de règle à la Négociation. Il faut espérer, qu'enfin cette aigreur, que des événemens précédens ont portée bien au-delà de ce qu'on peut appeller *antipathie Nationale*, & que des invectives amères & passionnées dans les Papiers publics nourrissent réciproquement, même dans ceux qui sont revêtus d'un caractère plus ou moins officiel, — que cette aigreur, qui ne sert qu'à rendre la Guerre perpétuelle, fera place enfin à la conviction, qu'on rend l'Europe de plus en plus malheureuse, pour servir des projets d'ambition & de vengeance, de part & d'autre l'on ne pourra jamais exécuter entièrement au gré de ses souhaits. "

„ Dans ces circonstances, les nouveaux desseins, que le Gouvernement *François* paroît avoir formés contre le *Portugal*, fourniroient matière à ceux qui prétendent, que le présent Gouvernement de *France* ne vise pas moins à dominer sur l'*Europe* entière, & à soumettre toutes les Puissances à ses volontés, que ne l'a fait l'ancien *Directoire*. Ces demandes (suivant des Lettres de *Lisbonne*, apportées par le Paquebot, qui arriva le 1. de ce mois à *Falmouth*) tendent à ce que le *Portugal* contracte avec la *France* un Traité d'Alliance aux mêmes conditions, qu'il est depuis longtems l'Allié de l'*Angleterre*, & qu'il cède à la *France* la Ville & le Territoire de *Goa* sur la Côte de *Malabar*, en échange du Territoire, que la République possède, sur la Côte de l'*Amérique-Méridionale*, dans le voisinage du *Brésil*. La Cour de *Lisbonne*, selon les mêmes Avis, doit avoir répondu, " que le *Portugal* désire sincèrement la Paix, & qu'il est prêt à en traiter avec la *France*, pourvu que les conditions offertes soient compatibles avec les Traités, qui le lient à l'*Angleterre*, laquelle a été son Alliée depuis tant de tems, & dont le Gouvernement *Portugais* est déterminé à se conserver l'amitié avec soin. " — Sur ces demandes de la *France* que le *Times*, en les supposant réelles, observe, " que le *Portugal* ne sçauroit jamais y consentir, à moins d'exposer son Commerce à une ruine totale, puisqu'une Alliance avec la *France* exposeroit sa Navigation & ses exportations aux attaques hostiles de la Marine *Britannique*, sans parler même des effets, que des communications de Principes Révolutionnaires pourroient causer dans l'intérieur; que l'*Angleterre* ne pourroit jamais permettre la possession de *Goa* entre les mains des *François*, puisque c'est la meilleure Place intermédiaire entre les Etablissemens *Septentrionaux* & *Méridionaux* des *Anglois* dans l'*Inde* &c. "

„ Le Capitaine Sir *Home Popham*, commandant le Vaisseau de guerre *le Romney*, est arrivé ce soir à l'Amirauté avec les Depêches de l'Amiral *Dickson* & de Mylord *Whitworth*, Ambassadeur de notre Cour en *Danemarc*: Malgré tous les bruits d'hostilités déjà commencées, qu'on s'est plû à répandre, il est certain, que les deux Puissances sont convenues d'un Arrangement à l'amiable, mais qui néanmoins n'est que provisoire, & dont l'on est redevable en grande partie aux intentions pacifiques, que la Cour de *Pétersbourg* a manifestées dans sa Réponse à celle de *Copenhague*. *Ann. conf. à* 3. *p. c.* 65. *Ann. conf. à* 4. *p.* 85. *conf. à* 5. *p. c.* 98. "

EXTRAIT *des Nouvelles de* LONDRES *du* 8. *Septembre*, (*par une voye particulière.*)

„ On étoit dans l'incertitude sur l'Expédition, dont le Commandement a été confié à Sir *James Pulteney*. Son premier objet est du moins connu: Et Samedi, 6. de ce mois, la *Gazette* officielle de *Londres* nous a appris, qu'on venoit de recevoir au Bureau de Mr. *Dundas*, Secrétaire-d'Etat, une Depêche du Lieutenant-Général Sir *James Pulteney*, écrite à bord du Vaisseau du Roi, *le Renown*, en mer, le 27. Août, de la teneur suivante "

„ MONSIEUR, J'ai l'honneur de vous informer, que la Flotte, à bord de laquelle [illegible] embarquées les Troupes ſous mes ordres, eſt arrivée le 25. de ce mois devant le Port de [illegible] rol. Je réſolus d'abord d'entreprendre un débarquement, dans la vuë, s'il étoit poſſible, [illegible] taquer la Ville du *Ferrol;* certain, qu'au cas que je trouvaſſe la Place trop forte, ou les [illegible] ces de l'Ennemi trop grandes, pour hazarder l'attaque, je ne risquois pas trop à faire [illegible] ſcente. Le débarquement ſe fit, ſans oppoſition, dans une petite Baye près du Cap [illegible] La Réſerve ſuivit avec les autres Troupes. Auſſi-tôt qu'elles eurent été miſes à terre, [illegible] franchirent dans l'inſtant une chaîne de Montagnes, ſituées proche de cette Baye. Dès [illegible] les en eurent gagné le ſommet, le Corps le plus avancé entra en engagement avec un Parti [illegible] nemi, qu'il repouſſa. Je regrette, que le Lieutenant-Colonel *Stewart*, qui commandoit [illegible] Corps, ait été bleſſé dans cette rencontre. Le matin ſuivant, à la pointe du jour, un [illegible] Corps ennemi fut repouſſé par la Brigade du Général-Major Comte de *Cavan*, qu'appuyoient [illegible] quelques autres Troupes; de ſorte que nous reſtames pleinement en poſſeſſion des Hauteurs [illegible] d'où nous avions la vuë ſur la Ville & le Port du *Ferrol:* Mais telle étoit la nature du terrain, [illegible] âpre & rocailleux, que malheureuſement il étoit impoſſible de rien entreprendre ſans perte. [illegible] Le premier Bataillon du 52me Régiment avoit eu la principale part au Combat: L'Ennemi y a [illegible] dit environ 100. Hommes tant en tués que bleſſés, & environ 30. à 40. Priſonniers. „

„ Dans notre poſition j'étois à même de reconnoître exactement la ſituation de la Place, [illegible] ſi que de me former, d'après le rapport des Priſonniers, une idée de la force de l'Ennemi, [illegible] comme auſſi du danger d'un mauvais ſuccès, d'un côté, comme, de l'autre, de la perſpective [illegible] d'une bonne réuſſite, & des avantages, qui en réſulteroient. D'après ces conſidérations, [illegible] réſolus de rembarquer les Troupes, dans la vuë de pourſuivre ma deſtination ultérieure ſans [illegible] délai. Le rembarquement ſe fit encore le même ſoir dans le meilleur ordre & ſans aucune [illegible] perte quelconque. Le courage & la promtitude, que les Troupes ont montrés dans cette occaſion, méritent tout éloge: Et, ſi les circonſtances euſſent permis de les conduire à l'Ennemi, il y avoit tout lieu de ſe promettre une heureuſe iſſuë. J'ai les plus grandes obligations [illegible] l'Amiral Sir *John Borlaſe Warren* & aux Officiers de la Flotte, pour les arrangemens [illegible] cieux, qu'ils ont faits pour la deſcente des Troupes & leur rembarquement, ainſi que pour la [illegible] promtitude, avec laquelle ils ont aidé à l'une & l'autre de ces opérations. Toute la conduite [illegible] de cette entrepriſe avoit été confiée à Sir *Edouard Pellew*, qui l'a exécutée d'une manière [illegible] quelle lui fait hautement honneur & a été très-avantageuſe pour le Service. „

„ Suivant une Liſte, ajoutée à cette Lettre, la perte de nos Troupes dans cette [illegible] pédition conſiſte en 16. Hommes *tués* & 68. *bleſſés*, parmi ces derniers un Lieutenant- [illegible] Colonel & trois Capitaines. En même tems, l'Amirauté a publié une Lettre, qui [illegible] avoit été transmiſe par l'Amiral Comte *St. Vincent*, comme Commandant en chef [illegible] Forces *Britanniques* dans l'*Océan*. En voici la traduction. „

A bord du RENOWN, dans la Baye de PLAYA de DONINOS, le 27. Août 1800.

„ MYLORD, *Je prens la liberté de vous informer, que l'Eſcadre & le Convoi ſous mes ordres ſont arrivés, le 25. de ce mois, en cette Baye, n'ayant rencontré que le Schooner* St. Vincent, *appartenant à la Diviſion du Capitaine* Curzon. *Le Général Sir* James [illegible] ney *ayant déſiré, que les Troupes fuſſent débarquées, je détachai Sir* Edouard Pellew, [illegible] *prendre le Commandement de cette entrepriſe avec les Capitaines* Hood, Dalrymple, [illegible] Stackpole, Guyon, Searle, & Young, *qui arrivèrent la même nuit dans la dite Baye. [illegible] avoir fait taire un Fort, garni de* 28. *Pièces de* 4. *livres, par le feu des Chaloupes-Canonnières* l'Impétueux, le Brillant, la Cynthia, & le St. Vincent, *toute l'Armée descendit, ſans perdre un ſeul Homme, avec* 16. *Pièces de campagne, & un nombre de Matelots, [illegible] nés à porter les Echelles d'aſſaut, ainſi qu'à conduire le Canon ſur les Hauteurs, qui [illegible] dent le* Ferrol. „

„ *Le* 26. *au matin le Général m'inſtruiſit par Lettre, qu'attendu la force du Pays & les Ouvrages, qui y avoient été faits, il ne pourroit plus rien entreprendre; qu'en conſéquence il avoit deſſein de rembarquer les Troupes. Je donnai d'abord l'ordre y conforme aux Capitaines de l'Eſcadre d'aſſiſter à ce rembarquement; & j'ai la ſatisfaction d'y pouvoir ajouter, que, par leur efforts infatigables, toute l'Armée, l'Artillerie, & les Chevaux ont été [illegible] nés à bord des Bâtimens de transport & des Vaiſſeaux de guerre, le* 27. *avant la pointe du jour. Je me porterai ſur-le-champ, avec l'Eſcadre & le Convoi, à l'exécution de la dernière [illegible] de vos ordres.* „ (Signé) J. B. WARREN.

„ La Frégate *Danoiſe*, *la Freya*, & ſon Convoi ont été relâchés avant-hier de [illegible] arreſtation à *Deal* & mis en pleine liberté de partir pour leur deſtination. Le même [illegible] il eſt encore arrivé à *Douvres* un Parlementaire de *Calais*, qui y eſt retourné le ſoir [illegible]

De LEYDE, *le* 18. *Septembre.* Les Lettres de *Francfort* du 14. viennent de nous apprendre [illegible] longation de l'Armiſtice pour *quelques jours*, & l'arrivée de l'Empereur à ſon Armée en Bavière. [illegible]

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *aux* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*